

ARRÊTÉ N° 2023_205

DE FERMETURE DE L'AIRE DES VENTS DU PARC DÉPARTEMENTAL GEORGES VALBON DU 12 AU 30 JUIN 2023 EN VUE DU DÉROULEMENT DU SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du 13 juin 2022 de la société Viparis demandant la mise à disposition de l'Aire des vents du parc départemental Georges Valbon pour la tenue du salon international de l'aéronautique et de l'espace du 12 au 30 juin 2023 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-270 du 1er juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marion Alfaro, directrice générale adjointe des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le site de l'Aire des vents du parc départemental Georges Valbon sera fermé au public du 12 au 30 juin 2023, en vue du déroulement du salon international de l'aéronautique et de l'espace.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le